



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 118024

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les enseignements qu'il convient de tirer de l'accident sanitaire grave qui s'est produit à Cavaillon, le 5 septembre 2011. Selon les derniers éléments ressortis de l'enquête, huit cas graves de botulisme ont été diagnostiqués dans le Vaucluse et dans la Somme, consécutivement à la consommation de tapenade, mise sur le marché par une entreprise artisanale, qui exerçait son activité depuis onze ans, sans avoir effectué la moindre démarche déclarative, et donc sans avoir été soumise au moindre contrôle sanitaire. Il lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre pour mieux assurer la sécurité des consommateurs, dont on mesure de plus en plus l'attachement aux produits du terroir et aux préparations artisanales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118024

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10013

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)